
Électronicien

N° CONCOURS : 2017-17
LIEU : St-Honoré (Saguenay)
DÉPARTEMENT : Entretien électrique
STATUT : Permanent

RESPONSABILITÉS

- Lire et interpréter les schémas électriques et les prescriptions du code de l'électricité pour déterminer l'emplacement du matériel électrique industriel;
- Installer, vérifier, remplacer et réparer des câbles électriques, prises de courant, boîtes de commutation, conduits, artères, montages de câbles, appareils d'éclairage et autres composants;
- Procéder aux essais de matériel électrique et électronique et de composants pour vérifier la continuité, le courant, la tension et la résistance;
- Entretenir, réparer, installer et procéder aux essais des appareils de coupure, transformateurs et régulateurs;
- Entretenir, réparer, installer et procéder aux essais des moteurs électriques, générateurs, batteries d'accumulateurs industriels et systèmes hydrauliques et pneumatiques de contrôle électrique;
- Localiser, entretenir et réparer les systèmes de contrôle industriels électriques et électroniques et leurs dispositifs;
- Exécuter des programmes d'entretien préventif et tenir des registres d'entretien;
- Effectuer certaines programmations des automates programmables;
- Faire fonctionner des appareils et du matériel de levage (ponts roulants, palans, etc.) afin de mettre en place des machines et des pièces pendant l'installation, le montage et la réparation.

QUALIFICATIONS REQUISES

- Diplôme d'études collégiales en génie électrique option électrodynamique;
- Deux ans d'expérience en entretien électrique;
- Capacité de comprendre des diagrammes, croquis et dessins et de programmer des automates;
- Capacité de faire fonctionner un pont roulant;
- Prudence et bonne connaissance des règles de sécurité;
- Autonomie et bon esprit d'équipe.

Vous êtes invités à soumettre votre curriculum vitae, à titre confidentiel, avant le **10 novembre 2017, 16 h.**

Niobec souscrit au principe d'égalité en matière d'emploi. Nous remercions d'avance ceux et celles qui auront soumis une demande d'emploi, mais nous ne contacterons que les personnes choisies pour la prochaine étape de sélection.